

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 07 novembre 2017

Etaient présents :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Départemental du Nord.

Monsieur Michel BLONDEL, Maire de Saint-Léger.

Monsieur Michel DEBAVELAERE, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.

Monsieur Pascal DEFONTE, Maire de Saudemont.

Monsieur Guy HECQUET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Monsieur Philippe LOYEZ, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchaul-au-Bac.

Monsieur Alain SIEJEK, Adjoint au Maire de Brunémont, Vice-Président du SIRA.

Monsieur Bruno VANDEVILLE, Maire d'Arleux.

Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT, Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Christophe DE GUILBON DE RESNES, Syndicat de la propriété privée rurale du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Syndicat de l'Hôtellerie de plein air du Nord.

Monsieur Daniel FOULON, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Pas-de-Calais.

Monsieur Pierre GRUSZECKI, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Nord, ou son représentant.

Monsieur René LEPAN, Président du Comité Scarpe Sensée Escaut / Artois Douaisis Cambrésis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement.

Monsieur Raoul LIBERAL, SIDEN-SIAN.

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur Frédéric FLORENT-GIARD, DREAL Hauts-de-France.

Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais.

Monsieur Yann LANCIAUX, AFB du Pas-de-Calais.

Madame Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur Fabrice RINGEVAL, DDTM du Nord.

Monsieur Julien TILLY, ONCFS du Pas-de-Calais.

Avaient donné mandat :

Collègue des élus :

Mandataire	Mandant
Madame Annie AVE	Monsieur Bernard DEREU
Monsieur Charles BEAUCHAMP	Monsieur Frédéric DELANNOY
Monsieur Michel BLONDEL	Monsieur Jean-Pierre LEGER
Monsieur Michel DEBAVELAERE	Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY
Monsieur Pascal DEFONTE	Monsieur Jean-Claude PLU
Monsieur Guy HECQUET	Madame Evelyne DROMART
Monsieur André LEPRETRE	Monsieur Jean-Claude LEVIS
Monsieur Michel PRETTRE	Madame Sylvie LABADENS
Monsieur Alain SIEJEK	Monsieur Gilles POULAIN
Monsieur Bruno VANDEVILLE	Monsieur Frédéric NIHOUS
Monsieur Alain WALLART	Monsieur Jean-Paul FONTAINE

Collègue des usagers :

Mandataire	Mandant
Monsieur Christian BULOT	Monsieur Edouard COURTECUISSÉ
Monsieur Christophe DE GUILLEBON DE RESNES	Monsieur Philippe RENO
Monsieur René LEPAN	Monsieur Pierre HOUBRON

Collègue des administrations :

Mandataire	Mandant
DDTM du Pas-de-Calais	Préfet du Pas-de-Calais
DREAL des Hauts-de-France	Préfet du Nord
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord

MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES :

Monsieur Gilles COUELLE, Conseiller Municipal d'Arleux.
Monsieur Francis CORNU, Adjoint au Maire de Oisy-le-Verger.
Monsieur Jean-Pierre CUVILLIER, Adjoint au Maire de Saudemont.
Monsieur Stéphane DANEL, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Monsieur Joël DELOEIL, Conseiller Municipal de Buissy.
Monsieur Jean-Marie DHORDAIN, Adjoint au Maire de Monchecourt.
Monsieur Daniel DUMARQUEZ, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.
Madame Agnès FONTIER, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.
Monsieur Benoît GALLET, Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.
Monsieur Jean-Jacques HERIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Jean-Luc JACQUART, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.
Monsieur Jean-Marc LAMBIN, NOREADE.
Monsieur Edouard MACIEJEWSKI, Conseiller Municipal d'Hermies.
Monsieur Daniel PHILIPPE, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Monsieur Jean-Louis POPULAIRE, Conseiller Municipal d'Arleux.
Monsieur Jean-Pierre REYBAUT, Conseiller Municipal de Tortequesne.
Monsieur Yves ROUSSEZ, Syndicat des Faucardements de la Sensée.
Monsieur Stéphane RYBAK, la Voix du Nord.
Madame Chantal RYBAK, Conseillère Municipal de Douai.
Monsieur Christian THIEVET, Maire de Vis-en-Artois.
Monsieur Dominique WANEGUE, NOREADE.

Participaient également :

Madame Céline BLIN, Animatrice du SAGE de la Sensée.
Monsieur Fabrice THIEBAUT, Chargé de mission de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Etaient absents, excusés :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU :

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamp.
Monsieur Frédéric DELANNOY, Conseiller Départemental du Nord.
Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand.
Madame Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.
Monsieur Gérard DUE, Vice Président de la Communauté de Communes du Sud Artois.
Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies.
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.
Madame Sylvie LABADENS, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Nord.

Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire de Oisy-le-Verger.
Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.
Monsieur Jean-Claude LEVIS, Maire de Neuville-Vitasse.
Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.
Monsieur Eric MORELLE, Conseiller Municipal de Corbehem.
Monsieur Frédéric NIHOUS, Conseiller Régional des Hauts-de-France.
Monsieur Jean-Claude PLU, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.
Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont.
Monsieur Michel SALLIO, Adjoint au Maire de Bugnicourt.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur le Président d'UFC Que Choisir Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, ou son représentant.
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant.
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, ou ses représentants.
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie région Nord de France, ou son représentant.
Monsieur le Président du Syndicat des pisciculteurs salmoniculteurs du Nord, ou son représentant.
Monsieur le Président de Nord Pas-de-Calais Tourisme, ou son représentant.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant.
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant.
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.
Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant.
Monsieur le Chef du Service Départemental du Nord de l'Agence Française de Biodiversité ou son représentant.
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.
Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant.

MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Monsieur Jean AVRONSART, Conseiller Municipal de Wancourt.
Monsieur Alain BAUDUIN, Conseiller Municipal d'Épinoy.
Monsieur Michel BECQUES, Maire Adjoint de Bapaume.
Monsieur Christophe BLONDEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul.
Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Monsieur Yves BONNAVE, Conseiller Municipal de Monchy-au-Preux.
Monsieur Julien BOUCAULT, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Alain BOULANGER, Maire d'Aubigny-au-Bac.
Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil.
Monsieur Christian BOUTROUILLE, GON du Nord Pas-de-Calais.
Madame Marie-Claire BOUTTEMY, Maire Adjointe de Frémicourt.
Monsieur Eugène BURDIAK, Président du Syndical Intercommunal des Eaux du Sud-Artois.
Monsieur Jean-Louis CANDAT, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Monsieur Christian CARDIN, BRGM.
Monsieur Jean CARNEL, Pépinière CARNEL.
Monsieur René CHRZAN, Conserverie BPL.
Madame Karine CHUQUET, VNF.
Monsieur François CLAUCE, Centre Régional de la Propriété Forestière du Nord Pas-de-Calais Picardie.
Madame Renée COMELLI, Maire de Pelves.
Monsieur Bruno COMPAGNONI, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Monsieur Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique National de Bailleul.
Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.
Monsieur Jean COUPEZ, Conseiller Municipal d'Oisy-le-Verger.
Monsieur André COURTECUISSÉ, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Madame Annick DANIEL, Maire de Rémy.
Monsieur Henri DELAMBRE, Comité Scarpe Sensée Escaut/Artois Douaisis Cambrésis du MNLE.
Monsieur Jean-Louis DELCROIX, Comité Scarpe Sensée Escaut/Artois Douaisis Cambrésis du MNLE.
Monsieur Patrick DELEBECQUE, DDTM du Nord.
Monsieur Michel DELMOTTE, Maire de Boisieux-St-Marc.
Monsieur Ludovic DENNIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Maxime DENOYELLE, Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.
Monsieur François DERANCOURT, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Madame Tiphaine DERNONCOURT, Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Madame Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire de Sailly-en-Ostrevent.
Monsieur Denis DEROY, Chérisy.
Monsieur Pierre DESMAREST, Directeur de l'Agence d'Arras Compagnie Générale des Eaux.
Monsieur Marcelin DESSERTY, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Monsieur Jacques DEWULF, DDTM du Nord.
Monsieur Bernard DHENRY, Association Trinquise Environnement.
Monsieur Michel DOLLET, Maire de Boiry-Becquerelle.
Monsieur Christian DORDAIN, Maire de Bugnicourt.

Monsieur Claude DOUAY, Conseiller Municipal de Boiry-Sainte-Rictrude.
Monsieur Frédéric DUBOIS, Conseiller Municipal d'Haynecourt.
Monsieur Pascal DUEZ, Maire de Villers-en-Cauchies.
Madame Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie.
Monsieur Alain DUPONT, Adjoint au Maire de Brunémont.
Monsieur Régis DURIEZ, MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.
Madame Béatrice ELLUIN, Conseillère Municipale de Croisilles.
Monsieur Jean-Luc FASCIAUX, Maire d'Estrun.
Monsieur Jérémy FAUST, Conseiller Municipal d'Ecourt-Saint-Quentin.
Madame Marie-Eugénie FERRIERE-URVANOWITZ, Conseillère Municipale de Bapaume.
Monsieur Laurent FONTAINE, Communauté de Communes du Sud-Artois.
Monsieur Jean-Marie FOVAUX, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Alain FOVEZ, Adjoint au Maire de Villers-en-Cauchies.
Monsieur David FRANCOIS, Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Frédéric FUND, Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Jean-Paul GIBAUD, DDTM du Pas-de-Calais.
Monsieur Gérald GODART, Conseiller Municipal de Ficheux.
Monsieur Dominique GRATEPANCHE, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Monsieur Edmond GUZINSKI, Conseiller Municipal d'Hordain.
Madame Catherine HAEGHAERT, SCOT du Douaisis.
Monsieur Jérôme HARY, Conseiller Municipal d'Abancourt.
Madame Noémi HAVET, Centre Régional de la Propriété Forestière du Nord Pas-de-Calais Picardie.
Monsieur Daniel HAY, Conseiller Municipal d'Abancourt.
Monsieur Michel HENNEBICQ, FDSEA.
Monsieur Fabrique HOUBART, Communauté de Communes du Sud-Artois.
Monsieur Luc JOLY, Conseiller Municipal de Dury.
Madame Sylvie JONIAUX, Conseillère Municipale de Vitry-en-Artois.
Madame Malika KITEL, Conseillère Municipale d'Aubencheul-au-Bac.
Monsieur André LACROIX, Maire de Fresnes-les-Montauban.
Monsieur Pascal LAGE, Syndicat de l'hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais.
Monsieur Vincent LALOUX, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Madame Stéphanie LANDRE, Communauté d'Agglomération du Cambrésis.
Monsieur Jean-Claude LEBLANC, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Madame Aurélie LEBORGNE, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Monsieur Julien LECOUFFE, GRDA du Ternois Ouest.
Madame Carole LEDDA, Conseil Département du Nord
Monsieur Thierry LEDENT, SIRA.
Madame Delphine LEFEBVRE, Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois.
Madame Delphine LEFEBVRE, Communauté de Communes Osartis-Marquion.
Monsieur Eugène LEFEBVRE, Maire Adjoint de Bapaume et Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Artois.
Madame Thérèse LEGOFF, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.
Monsieur Hervé LEJOSNE, Syndicat des propriétaires agricoles-exploitants.
Monsieur Régis LELEU, Maire de Béhagnies.
Madame Edmonde LEMAIRE, Adjointe au Maire d'Ervillers.
Madame Isabelle LEPOIVRE, Conseillère Municipale de Lécluse.
Monsieur Jean-Pierre LESTOCARD, Maire de Baralle.

Madame Françoise LETURCQ, Maire adjointe d'Hermies.
Madame Camille LEVEQUE, FNSEA.
Monsieur Jean LEVEQUE, Comité Sensée Environnement, MNLE.
Madame Marie LIVET, DDTM du Nord.
Monsieur Michel LOQUET, Conseiller Municipal de Féchain.
Monsieur Jean-Claude LUCCHETA, ONEMA.
Monsieur Vincent MARMUSE, Syndicat d'Études Techniques Agricoles de Bapaume.
Monsieur Laurent MERVEILLE, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Monsieur Michel MONTAGNE, Maire de Wancourt.
Monsieur Jean-Paul MONTAIGNE, NOREADE.
Monsieur Christophe MOREAU, Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Monsieur Christian MUYS, MNLE.
Monsieur Arnold NORMAND, Maire de Roeux.
Monsieur Bertrand OSTE, DDTM du Pas-de-Calais.
Monsieur Sébastien PALMIOTTI, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Monsieur Alain PARSY, Maire d'Haynecourt.
Monsieur Emmanuel PETIT, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Jacques PETIT, Maire de Marquion.
Madame Ludivine PICKAERT, Noréade.
Madame Odile PICQUE, Association MNLE.
Monsieur Guy POULAIN, Maire adjoint de Fressies.
Monsieur Daniel PRADIER, Conseiller Municipal d'Hénin-sur-Cojeul.
Monsieur Michel PROUVEUR, Conseiller Municipal de Lieu-Saint-Amand.
Monsieur Daniel QUENSON, Président du Syndicat Intercommunal du Val d'Artois, adjoint au maire de Roeux.
Madame Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle.
Monsieur Mathieu REBOUT, Conseiller Municipal de Croisilles.
Monsieur Jean-Marc RENARD, Adjoint au Maire de Marcq-en-Ostrevent.
Monsieur Christophe ROBIQUET, Conseiller Municipal de Beugnâtre.
Monsieur Eric ROUSSEL, Maire Adjoint de Pelves.
Monsieur Christian SANTERNE, MNLE.
Madame Corine SAUVAGE, Conseillère Municipale d'Hordain.
Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.
Madame Ginette SILVAIN, Conseillère Municipale de Bugnicourt.
Madame Camille SOUCHON, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Sylvain SYLLEBRANQUE, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.
Monsieur Daniel TABARY, Maire de Frémicourt.
Monsieur Matthieu TANCHON, Conseiller Municipal de Beaurains.
Monsieur Eric TANTART, Conseiller Municipal de Croisilles et Président de l'AFR.
Monsieur Fernand THUILLIER, Ervillers.
Monsieur Xavier THUILLIEZ, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.
Monsieur Sébastien TOUZE, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.
Madame Caroline TROUVE, DDTM du Nord, Délégation du Douaisis-Cambresis.
Madame Magdalena VANRENTERGHEM, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Monsieur André URBANIJA, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Monsieur Gérard VERLEENE, Maire Adjoint de Beugnâtre.
Madame Béatrice VINIACOURT, Conseillère Municipale de Monchecourt.

Monsieur Jacques WEEXSTEEN, Maire de Beugnâtre.
Monsieur Alain WIBERT, Président de l'AAPPAMA « La Sirène ».
Monsieur Jean-Paul WISSOCX, Conseiller Municipal de Croisilles.

Monsieur Bruno VANDEVILLE indique accueillir avec plaisir les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE dans sa commune. Il précise qu'il est un nouveau Maire puisqu'il a pris ses fonctions en début d'année 2017 et a remplacé monsieur MASCLET qui suivait les travaux du SAGE de près. Il explique que la commune d'Arleux comprend de vastes étendues de zones humides qui impactent le territoire communal. Il fait confiance à Monsieur BEAUCHAMP pour s'en occuper. Il évoque les questionnements du conseil municipal au sujet du SAGE. Monsieur BEAUCHAMP était alors venu pour faire un recadrage. Il ajoute qu'il sait maintenant faire la distinction entre une zone humide et une zone à dominante humide. Il souhaite enfin une excellente réunion à tous les participants.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie tout d'abord Monsieur Bruno VANDEVILLE, Maire d'Arleux, pour son accueil dans la salle des fêtes, et remercie les membres d'être venus participer à la réunion de la CLE du SAGE de la Sensée. Il confirme que Monsieur VANDEVILLE siège au sein de la CLE du SAGE de la Sensée et qu'il est aussi membre des commissions thématiques et de la commission permanente.

Il ajoute que cette réunion de la CLE figure parmi les plus importantes.

Elle fait suite à la consultation administrative du projet du SAGE qui s'est déroulée de janvier à mai.

De nombreux acteurs du territoire ont été sollicités pour donner leur avis sur les documents du SAGE de la Sensée. Ils ont ainsi pu observer le travail mené entre les différentes collectivités et l'Institution de la Sensée.

Ainsi ont été consultés :

- Les collectivités et structures du périmètre du SAGE de la Sensée :
 - o Les 134 communes
 - o Les 8 EPCI (Communauté d'Agglomération du Douaisis, Communauté Urbaine d'Arras, Communauté de Communes du Sud Artois, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Communauté de Communes Osartis-Marquion, Communauté d'Agglomération de Cambrai, Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent),
 - o Les 9 syndicats d'eau potable et d'assainissement (Syndicat de la Ravine, Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable Crinchon Cojeul, Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois, Union Syndicale des Eaux, SIDEN-SIAN Noréade, Syndicat intercommunal des Eaux du Valenciennois, Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Hordain, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cambrai, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux)
 - o Le Syndicat des Faucardements de la Sensée
- Et les collectivités et structures dont le territoire de compétence dépasse le périmètre du SAGE de la Sensée :

- La Commission Permanente des Milieux Naturels Aquatiques et de la Planification et le Comité de Bassin Artois Picardie
- Le Comité de Gestion des POissons Migrateurs (COGEPOMI)
- Le Conseil Régional des Hauts de France
- Les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais
- Les Chambres consulaires
- Les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais et les services de l'Etat
- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale

L'Institution a ainsi reçu 51 courriers d'avis et de remarques sur les documents du SAGE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé à la consultation administrative. Il souligne qu'aucun avis défavorable n'a été émis. C'est important pour Monsieur Charles BEAUCHAMP. Il cite Monsieur Bruno VANDEVILLE qui a évoqué les questionnements de son conseil municipal. Monsieur Charles BEAUCHAMP précise qu'il était normal que l'Institution ait apporté des informations aux conseillers municipaux afin d'éclairer leur réponse et de prendre une décision.

Les autres avis émis sont favorables, accompagnés pour la plupart de remarques constructives nécessitant la modification de la rédaction des documents, et une nouvelle validation par la CLE avant l'enquête publique.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle qu'il est inscrit dans les règles de fonctionnement de la CLE, que la validation du projet du document du SAGE nécessite l'obtention préalable du quorum. La CLE ne peut valablement délibérer sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés par mandat.

La CLE compte à ce jour 59 membres.

Le quorum est atteint si le nombre de personnes présentes et représentées est supérieur ou égal à 40.

Seuls les membres de la CLE sont comptabilisés.

Les membres des commissions thématiques ne peuvent être pris en compte et ne peuvent prendre part à la validation officielle des documents. Néanmoins, Monsieur Charles BEAUCHAMP a souhaité les inviter à chaque réunion de la CLE afin qu'ils puissent participer aux débats et donner leur avis à chaque étape. Cela permet une analyse plus fine des difficultés, des problèmes ou des effets favorables liés au SAGE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP laisse la parole aux services de l'Etat pour indiquer si le quorum est bien atteint.

Monsieur Julien JEDELE confirme que le quorum est atteint puisque 43 membres de la CLE sont présents ou représentés.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que la validation peut avoir lieu.

Il précise que la consultation administrative a permis de recueillir des avis et des remarques, au nombre de 63, sur les documents du SAGE.

Certaines remarques nécessitent la modification des documents.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que les avis et les propositions de modification ont été transmis avec le courrier d'invitation.

Il informe que Madame Céline BLIN va effectuer une présentation des principales remarques reçues et des propositions de réponses.

A la fin de la présentation, un temps sera consacré au débat pendant lequel les membres pourront ainsi poser des questions ou encore faire part de leurs éventuelles remarques.

L'ensemble des documents du SAGE pourront être ensuite soumis à la validation de la CLE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP laisse la parole à Céline BLIN pour la présentation des remarques sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) dans un premier temps.

Il rappelle que ce document fixe les objectifs et les mesures du SAGE et que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ce PAGD, d'où l'importance de ce document.

La présentation est jointe en annexe.

1/ Présentation des avis et remarques reçus sur le PAGD

Monsieur Fabrice RINGEVAL salue le travail mené et la prise en compte des remarques dans les documents. Il explique pour la mesure O10-M5, que l'enjeu concerne les bâtiments en zones humides et à proximité de prairie. Lors de tel projet, la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) est mise en place. S'il existe différentes possibilités, c'est bien évidemment celle qui n'est pas en zone humide qui sera retenue. Il y a donc une démarche d'examen global avant le choix du projet.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande donc si la remarque ajoutée convient.

Monsieur Fabrice RINGEVAL explique que le service instructeur prend toujours en compte la séquence ERC.

Monsieur Christian BULOT n'a pas de remarque sur ce qui a été écrit dans la mesure.

Monsieur Fabrice RINGEVAL souhaite savoir quelle sera la feuille de route pour l'inventaire de ZEE, quelle méthodologie sera mise en place, s'il y aura une étude envisagée et selon quel calendrier.

Il formule une seconde remarque concernant les zones humides inventoriées et celles qui pourront être mises en évidence durant la mise en œuvre du SAGE. Il demande quel est le schéma de connaissance. Il précise que les collectivités ont des éléments de connaissance qui peuvent être apportés à la structure porteuse. Des études en matière d'urbanisme apportent des connaissances aux EPCI. Ces EPCI réalisent des aménagements dans le cadre de la GEMAPI via des études ou des projets opérationnels... Les partenaires et les membres du SAGE doivent accepter de porter à connaissance ces informations à la structure porteuse.

Monsieur Charles BEAUCHAMP répond que le SAGE ne part pas de rien puisqu'un inventaire a déjà été réalisé et que l'étude hydraulique a duré 8 ans. Le SAGE peut aussi apporter des connaissances aux collectivités. Et il y aura bien sûr un suivi.

Monsieur Fabrice THIEBAUT explique que l'inventaire des zones humides a été réalisé uniquement à partir du critère de la végétation hydrophile. S'il y a des amendements grâce à des projets, les nouvelles zones humides seront bien sûr intégrées dans l'inventaire.

En ce qui concerne les ZEE, il informe qu'il n'y a pas encore de planning défini. Une première méthode proposée par l'Agence de l'Eau n'avait pas permis de trouver des ZEE. Il faudra donc trouver avec les différents services, une méthodologie adaptée lors de la mise en œuvre du SAGE. Ce travail pourrait être mené une fois le SAGE approuvé en 2018.

Monsieur Fabrice RINGEVAL explique que le programme d'étude de la future structure doit prévoir une étude pour l'année prochaine.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que les études sont de plus en plus chères, mais que si l'Etat et l'Agence de l'Eau financent, il accepte volontiers. Les collectivités ont de moins en moins d'argent, elles doivent dépenser de moins en moins et faire de plus en plus d'études. Comme tous les habitants de la Sensée, Monsieur Charles BEAUCHAMP est attaché aux zones humides et à la réserve en eau souterraine. Les zones humides permettent à la faune et à la flore d'exister. Il est vraiment vigilant à ce sujet. L'inventaire des zones humides a été réalisé et alimenté grâce à différents stages, preuve que l'Institution y est attentive. Pour autant, Monsieur Charles BEAUCHAMP ne peut pas prendre d'engagement car il ne connaît pas les conditions financières de la future structure pour lancer l'étude et ne préfère donc pas se prononcer à ce sujet. Par contre, Monsieur Charles BEAUCHAMP proposera cette étude.

Monsieur Fabrice RINGEVAL ajoute qu'il existe beaucoup de connaissances sur les zones humides. Faire transférer des informations par un réseau ne coûte pas cher. Il note que les ZEE sont un engagement du SAGE à court terme selon les finances. L'Agence de l'Eau regarde d'un œil serein cette étude car il y a un enjeu fort avec l'assainissement non collectif et la pollution.

2/ Présentation des avis et remarques reçus sur le règlement

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que le règlement est plus directif que le PAGD puisque les documents, plans et programmes doivent être conformes avec ce document.

Monsieur Charles BEAUCHAMP passe la parole à Céline BLIN pour une présentation des avis et remarques sur le règlement du SAGE.

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Charles BEAUCHAMP revient sur la règle n°2 « gestion quantitative de la ressource en eau souterraine » et sur la remarque de la MRAe. La MRAe souhaite limiter tous les différents usages, et pas seulement celui pour la consommation humaine comme cela est rédigé dans la règle. Monsieur Charles BEAUCHAMP n'est pas favorable à cette restriction de tous les usages. L'utilisation agricole représente 11% des prélèvements et l'industrie 7 %. Il ajoute que les membres connaissent aujourd'hui la situation agricole et industrielle sur le territoire avec des industries qui ferment plus qu'elles ne s'installent. Il ne souhaite pas limiter leurs prélèvements. Par contre, 20 millions de m³ d'eau sont prélevés pour l'eau potable pour alimenter aussi les territoires voisins. C'est important même s'il y a le principe de solidarité.

Le SAGE va permettre d'analyser les incidences sur la ressource en eau, le renouvellement de la nappe, le niveau d'eau des rivières et des étangs. Monsieur Charles BEAUCHAMP ne souhaite donc pas que l'on limite les prélèvements des usages essentiels au territoire.

Monsieur Julien JEDELE relève que l'Institution a reçu beaucoup de remarques des services de l'Etat. Il ajoute qu'il faut garder l'ambition des documents mais que les remarques permettent des précisions pour l'application des documents pour les services administratifs, l'application des règles opposables au tiers... L'objectif est une même compréhension des règles, ce qui justifie des ajustements.

Monsieur Frédéric FLORENT-GIARD précise que le SAGE doit porter une attention à la dynamique d'évolution des prélèvements. Actuellement les 11% de prélèvements pour l'agriculture sont soutenables mais le SAGE doit bien regarder l'évolution de la répartition des prélèvements selon les différents usages pendant la mise en œuvre.

Monsieur Charles BEAUCHAMP partage cet avis. L'évolution des prélèvements n'est en effet pas connue. Il y a quelques années avant la révision du SAGE. De plus, personne ne connaît l'évolution climatique. Lors de la mise en place du SAGE, il était interloqué avec ses collègues de l'époque monsieur OLIVIER et monsieur STIENNE des prélèvements dans la nappe servant à alimenter des territoires extérieurs. L'eau est de bonne qualité, passant dans la tourbe, filtre naturel de l'eau. Le SAGE a donc un objectif de protection de la ressource en eau pour garantir la capacité de recharge de la nappe. Après la mise en œuvre de 6 ans, la règle sera révisée s'il le faut.

3/ Présentation des avis et remarques reçus sur le rapport environnemental

Monsieur Charles BEAUCHAMP passe ensuite la parole à Céline BLIN pour la dernière présentation sommaire consacrée aux remarques reçues sur le rapport environnemental du SAGE.

Madame Céline BLIN rappelle que ce document permet d'évaluer les effets du SAGE sur l'environnement au sens large : sur l'eau, le paysage, l'énergie...

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Charles BEAUCHAMP note qu'il n'y a pas de remarque sur ce document, il procède donc à la validation des documents du SAGE.

Le projet du SAGE est validé à l'unanimité par la CLE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP observe que le projet a été voté en intégralité par la CLE et que c'est important puisque le projet sera bientôt soumis à une enquête publique. Il demande aux membres de se mobiliser et d'aller expliquer aux commissaires enquêteurs tout le bien qu'ils pensent du SAGE.

4/ Validation du rapport annuel d'activité de la CLE pour l'année 2016

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que chaque année la CLE doit élaborer le bilan annuel des travaux du SAGE et de ses perspectives, qui doit ensuite être transmis aux préfets des départements et au comité de bassin Artois Picardie, conformément au décret du 10 août 2007 sur les SAGE.

Le projet de bilan annuel pour l'année 2016 a été transmis avec le courrier d'invitation.

Madame Céline BLIN présente brièvement son organisation et ses différents chapitres.

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Charles BEAUCHAMP procède à la validation du rapport annuel d'activités.

Le rapport est validé à l'unanimité.

Monsieur Charles BEAUCHAMP informe qu'avec la validation du rapport, la réunion aborde son dernier point. Il remercie madame Céline BLIN et monsieur Fabrice THIEBAUT pour leur travail conséquent et leur grande compétence professionnelle.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que lorsque les collectivités demandent le soutien du SAGE, il est pour lui très important de leur apporter une réponse et si possible une réponse favorable. Ce n'est pas toujours possible notamment avec la loi sur l'Eau qui est de plus en plus complexe et compliquée. Ou lorsque la demande est d'ordre privé. Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que c'est la rançon du succès.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie aussi très sincèrement les membres pour leur investissement et leur participation. Il précise que le quorum est atteint avec 2/3 des membres et non pas la moitié, ce qui prouve bien l'intérêt des uns et des autres pour la validation du SAGE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie également celles et ceux qui ont pris du temps pour émettre des remarques dans le cadre de la consultation administrative, remarques qui ont à nouveau permis d'enrichir les documents du SAGE. Le nombre de remarques montre l'intérêt des acteurs pour le territoire de la Sensée.

Le projet du SAGE étant validé, il va pouvoir être soumis à une enquête publique. Elle devrait se dérouler à partir de janvier 2018 pour une durée d'un mois. Il y aura la publicité habituelle. Il rappelle l'étude hydraulique qui s'est déroulée de 2003 à 2011 pour un coût d'un million d'euros. Lors de cette étude, le bureau d'étude HYDRATEC avait insisté sur l'importance de la capacité de la nappe. Monsieur Charles BEAUCHAMP pense donc qu'on n'a pas le droit de ne pas prendre toutes les garanties pour les générations futures.

Monsieur Charles BEAUCHAMP invite donc les membres à participer à cette enquête.

Les commissaires enquêteurs auront ensuite un délai d'un mois pour élaborer le rapport d'enquête.

Il faudra ensuite à nouveau réunir la CLE afin d'apporter si besoin une nouvelle fois des modifications aux documents et les valider avant l'approbation préfectorale.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ne peut toutefois garantir que la CLE se réunira rapidement après l'enquête publique, car la CLE doit à nouveau être complètement renouvelée.

En effet, par arrêté préfectoral qui a créé la CLE, en date du 26 janvier 2012, les membres de la CLE ont été désignés pour une période de six années.

La période de 6 années arrive à son terme en janvier 2018.

La composition de la CLE ainsi que la désignation de ses membres doivent faire l'objet de nouveaux arrêtés préfectoraux.

Monsieur Charles BEAUCHAMP se rappelle de ses expériences précédentes où il a fallu plus d'un an pour avoir la composition de la CLE. En cause la signature du Préfet qui a pris trop de temps ainsi que les structures qui ne se réunissent pas régulièrement, ce qui a ralenti les désignations.

Monsieur Charles BEAUCHAMP a d'ores et déjà saisi Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais afin que soit anticipé ce renouvellement.

Les structures respectives seront donc sollicitées en début d'année prochaine afin de désigner leurs représentants qui siégeront dans la CLE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande par conséquent d'être attentif et de bien vouloir veiller à ce que ces désignations soient effectuées dans les meilleurs délais.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souhaite aussi revenir rapidement sur la situation de la structure porteuse du SAGE, qui est l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée qu'il préside et qui est composée de cinq conseillers départementaux du Nord et cinq du Pas-de-Calais.

Il rappelle que les lois MAPTAM et NOTRe mettent fin à l'intervention des départements dans le domaine de l'eau. Il le regrette, car pour lui c'est plus un handicap qu'une avancée pour les populations, les élus et les territoires.

Les récentes phrases du gouvernement n'incitent pas non plus les départements à s'impliquer.

Les Institutions Interdépartementales, émanations des Conseils départementaux, sont également concernées et doivent par conséquent disparaître en 2018. Il y a donc urgence selon monsieur Charles BEAUCHAMP.

L'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée devrait donc être dissoute au 31 décembre 2017.

Depuis deux années déjà, l'Institution a anticipé en travaillant avec les services de l'Etat afin de garantir une continuité du travail engagé via une autre structure porteuse.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie vivement Monsieur Jacques DESTOUCHES, Sous-Préfet de Douai, et Monsieur Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais pour le travail remarquable mené et le suivi de ce dossier.

Pour une issue favorable, la solution choisie est une reprise des activités et des agents de l'Institution par le Syndicat Mixte de l'Escaut et ses Affluents, qui agrandirait son périmètre d'intervention et deviendrait alors la structure porteuse du SAGE de la Sensée, présidée par monsieur George FLAMENGT.

Les EPCI du territoire de la Sensée doivent maintenant délibérer pour adhérer au Syndicat Mixte.

Monsieur Charles BEAUCHAMP suit ce dossier de très près. Des EPCI ont d'ores et déjà émis des avis favorables, mais certains hésitent et demandent plus de temps de réflexion.

Il le comprend tout à fait mais le travail réalisé ne peut pas rester en l'état. Il souhaiterait que chacun travaille afin d'avoir une délibération en fin d'année.

Cette dissolution représente un surcoût de travail. Il n'y aura aussi plus de Gazette de la Sensée, ce qui pose un problème de communication sur le travail réalisé envers la population. Il précise que la Gazette était distribuée à tous les foyers du périmètre du SAGE. Biannuel, c'était un outil très complet, avec toujours des retours positifs de la population. Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute qu'elle était enviée par beaucoup d'autres structures porteuses de SAGE. Ainsi la dernière Gazette sera un numéro spécial avec un retour en arrière sur 30 ans.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande aussi de bien vouloir remonter les informations auprès des EPCI concernés pour qu'ils délibèrent avant la fin de l'année et qu'en fine, le travail puisse continuer.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie une nouvelle fois les membres pour leur participation et la confiance accordée et remercie aussi les membres de l'Institution.

Il remercie à nouveau Monsieur Bruno VANDEVILLE pour son accueil et souhaite à tous de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Monsieur Bruno VANDEVILLE conclut la réunion en soulignant que les techniciens ont fait du bon travail puisqu'il n'y a pas beaucoup d'ajustements à faire. Il note la fin triste de l'Institution malgré l'engagement de monsieur BEAUCHAMP.

ANNEXE :
**Présentation des remarques et avis reçus
sur les documents du PAGD, du règlement
et du rapport environnemental du SAGE de
la Sensée**